

ximum de dix cents, dans un pays aussi densément peuplé et où les transports coûtent moins cher qu'ici. En Grande-Bretagne le tarif est de deux à quatre cents la livre. Chaque journal doit porter un timbre d'un cent, ce qui fait au moins quatre cents la livre.

L'honorable M. BLONDIN: La moyenne est entre sept et huit cents.

L'honorable M. GORDON: J'ai ici une déclaration du secrétaire du département des Postes qui couvre peut-être certains points que l'ex-ministre n'a pas touchés:

D'après les statistiques de 1918, le poids total des journaux transportés par la poste est de 87,501,490 livres par année, qui n'ont payé l'an dernier que \$291,104. Les journaux occupent 60 pour cent de l'espace des véhicules publics qui transportent les matières postales.

Comme ce transport est payé à tant le mille, celui des journaux seul, par chemin de fer, nous coûte plus de \$2,000,000 par année. Cette somme ne couvre pas le transport et ne comprend pas la livraison aux stations, le transbordement entre les trains, le triage, la distribution à destination, etc. Pour l'exercice de 1918, le total de la dépense pour le transport des matières postales, y compris le coût des sacs, a été de \$8,293,515.24, dont 60 pour cent, ou \$4,976,109.15; sont attribuables aux journaux, en outre de leur proportion dans le salaire des maîtres de poste et autres employés, qu'il serait difficile de déterminer.

En dernière analyse, la question se résume au transport. Nous payons à tant le mille par wagon, et chaque wagon additionnel signifie une augmentation considérable des frais de transport.

En vue de ces faits et du tarif exceptionnellement bas imposé aux journaux, je soutiens que le bill est inopportun et propose:

Que le bill ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que la deuxième lecture soit renvoyée à six mois.

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas reçu de mémoire spécial du ministère des Postes expliquant cette réduction. Mais en lisant les débats de l'autre Chambre j'ai vu la déclaration du ministre des Postes que les représentations qui lui ont été faites venaient surtout des petits journaux, qui demandaient la réduction parce qu'ils étaient lourdement taxés par les autorités fédérales. Cela me paraît plus logique que l'assertion que les grands journaux bénéficient de cette mesure. Je ne crois pas que ces derniers soient aucunement en danger; mais ce sont les petits journaux de campagne qui ont toutes les difficultés à survivre.

L'honorable M. GORDON: N'est-ce pas un fait que ces journaux sont transportés gratuitement dans un rayon de 40 milles?

L'honorable M. DANDURAND: Oui, les journaux hebdomadaires, mais même pour ceux-là la circulation couvre souvent un territoire beaucoup plus étendu. De plus, il n'y a pas que les journaux hebdomadaires; nombre d'autres ont à payer la taxe postale et

L'hon. M. GORDON.

prétendent que le tarif de un cent et demi est trop élevé. On me suggère de retirer le bill. Mon honorable ami (sir George Foster) comprend que j'ai pour mandat de soumettre le bill au Sénat et qu'il appartient à la majorité de la Chambre de décider du mérite de la proposition.

L'honorable M. TANNER: Nous n'avons que quelques grands journaux comme le *Star* de Montréal. Je crois qu'il n'est que juste de dire que ce sont les éditeurs des petits journaux qui demandent cette réduction. J'étais dans le bureau du ministre des Postes, près d'un an passé, quand une délégation de vingt-cinq éditeurs a fait les représentations sur lesquelles le bill est basé. Ils n'ont pas protesté contre une augmentation raisonnable du tarif. Mais ils ont demandé au ministre de la graduer pour qu'ils n'en soient pas grevés d'un seul coup, comme le prescrit la loi de 1920. Antérieurement à cette loi le tarif, je crois, était moins que trois quarts de cent.

L'honorable M. DANDURAND: Un quart de cent.

L'honorable M. TANNER: La loi de 1920 répartissait l'augmentation du tarif sur deux ans et le doublait, sinon plus.

Tous ceux qui s'y connaissent dans la publication des journaux en ce pays avouent que si quelques éditeurs réalisent de gros profits, nombre d'autres peuvent à peine rencontrer leurs obligations. Je parle particulièrement des journaux qui ne se vendent que deux ou trois cents et n'ont pas augmenté leur abonnement. Dans la Nouvelle-Ecosse les journaux se vendent trois cents. Ils circulent dans toute la province et étaient représentés à la conférence dont je viens de parler. Ils sont prêts à payer un tarif raisonnable, mais ils demandent qu'il soit augmenté graduellement. Leur dépense s'est considérablement accrue du fait de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux, et leurs profits sont limités. Ils veulent considérer cette question en toute justice. Je voterai donc pour l'adoption du bill.

L'honorable M. GORDON: Après réflexion, et par égard pour le leader du Gouvernement, je retire ma motion et agréé la décision de la Chambre sur la deuxième lecture.

L'amendement proposé est retiré.

La question de concours sur la motion pour la deuxième lecture est résolue dans la négative: pour 14; contre 26.

Le Sénat ajourne au lendemain à 11 heures du matin.